



Interreg



MARITTIMO-IT FR-MARITIME

Fonds européen de développement régional



Projet MAREGOT

Management des Risques de l'Erosion côtière et actions de GOuvernance Transfrontalière

Etude stratégique prospective du littoral varois

COTECH de phase 1

19 juin 2018

Synthèse des points abordés



LE DÉPARTEMENT



La coopération au cœur de la Méditerranée

Participants :

- Jean-Louis LOEUILLARD – CD Var
- Benjamin KULLING – Chef de projet MAREGOT
- Marie-Amandine NICOLINI – CD Var
- Ilaria FRANZETTI-TIVOLLE – CD Var
- Julien BREMOND – DDTM
- Fanny BROSSARD – DDTM
- Fabienne CARMIGNANI – DREAL Paca
- Catherine AZZAM – DREAL Paca
- Elodie DOZE – Conservatoire du littoral
- Stéphanie OUDIN – Région Sud
- Cécile VACQUIER – AUDAT Var
- Karine CHARBONIER – CC-Golfe de St-Tropez
- Guirec QUEFFEULOU – Métropole Toulon Provence Méditerranée
- Céline TRMAL – Cerema Méd.
- Alexis STEPANIAN – BRGM
- Bernard COUVERT – ARTELIA – Directeur de la mission
- Delphine VALETTE – ARTELIA – Chargé de mission
- Jean LECROART – ARTELIA – Expert adaptation des territoires au changement climatique
- Thomas CROIZE – ARTELIA – Chargé de mission

I/ Avancement de la mission

- Le démarrage officiel de la mission a eu lieu fin avril. Cependant, ce COTECH fait office de fait de COTECH de lancement, de cadrage de l'étude ;
- Un rendu de phase 1 est prévu fin juin, mais il sera évidemment actualisé en fonction des rencontres programmées avec les partenaires. De toute façon, la méthodologie proposée conduit à anticiper de fait la phase 3 dès maintenant, et à finaliser la phase 1 ultérieurement ;
- Finalisation de la mission : début 2019 ;
- Finalisation du programme MAREGOT : début 2020.

II/ Objectifs de l'étude :

- De nombreuses démarches ont déjà été réalisées ou engagées à ce jour : il faut que cette étude soit utile, et donc apporte une valeur ajoutée spécifique ;
- Beaucoup d'informations techniques sont déjà disponibles : là n'est pas le cœur du sujet de l'étude d'ARTELIA ;
- Des stratégies ont été définies et sont en cours de réalisation à l'échelle nationale, régionale, départementale ainsi que dans chaque SCoT : il faut s'y inscrire sans refaire le travail déjà fait ;
- Le constat partagé par les participants du COTECH est le suivant : en définitive, malgré l'abondance des travaux, leur appropriation par les élus est insuffisante, et les outils manquent pour les mobiliser, les sensibiliser, et les conduire à élargir le champ des choix stratégiques possibles ;
- L'ambition de l'étude est donc d'élaborer des « outils » (forme à définir) qui permettent, pour les plages où des vrais choix structurants sont possibles, de mettre « sur la table » les alternatives possibles et conduire les décideurs à les intégrer à leur réflexion.

III/ Méthodologie de la mission

- ARTELIA propose de travailler selon deux axes : un axe *latitudes de gestion* et un axe *enjeux socio-économiques* ;
- Il est nécessaire de bien placer les enjeux environnementaux comme chapeau incontournable de la réflexion ;
- Les partenaires s'interrogent sur le périmètre d'étude :
 - Plage seule ? Réponse : non, puisqu'on propose d'inclure les apports indirects de la plage sur l'activité touristique saisonnière ;
 - Il faudrait élargir le cadre de la réflexion (cf. démarches de recomposition des territoires) mais cela sort du cadre de l'étude.
- Le bureau d'étude présente ses propositions pour objectiver ces deux axes :
 - La discussion montre un débat entre le souhait de quantifier les différents critères pour rendre plus « scientifique » le classement, et le souhait de tendre vers une production utile aux élus pour construire une stratégie, où la quantification n'est pas nécessaire ni vraiment souhaitable (parce qu'elle bride la mesure qualitative de la « valeur » accordée aux plages) ;
 - ARTELIA propose de partager avec les acteurs une typologie sur la base d'une analyse qualitative, puis de réfléchir à la formalisation des critères quantifiés qui permettront d'étayer, d'expliquer ce classement.
- Les éléments qui seront étudiés au sein de l'axe « enjeux socio-économiques » :
 - Valeur économique des activités « physiquement » liées à la plage ;



- Valeur économique indirecte de la plage, par l'activité qu'elle génère ;
 - Valeur « patrimoniale », d'usage comme espace public : importante même si elle n'est guère quantifiable ;
 - L'évaluation des enjeux socio-économiques doit être modulée selon le secteur géographique (les attentes et usages ne sont pas les mêmes à l'est et à l'ouest de Toulon, par exemple) ;
 - Il existe une étude sur l'économie des plages : la CCI ne diffuse pas les données sources, d'où les difficultés à exploiter cette étude ;
 - La base de données DIANE + peut être exploitée pour ces questions.
- Au sein de l'axe « latitudes de gestion » :
- Nécessité de rester prudent dans la formulation de cette latitude lorsqu'il y a des enjeux « modérés » ;
 - Ne plus employer la formulation de « recul » stratégique, utiliser le terme « recomposition » : REX des appels à projet de l'Etat.
- Il faudra prendre en compte l'impact de stratégies adoptées à l'échelle d'une plage sur les plages voisines.
- Les propositions finales intégreront les nouveaux outils que produira la nouvelle loi relative au développement durable des territoires littoraux.

IV/ Contacts à prendre

- Région + DREAL
- DDTM 83
- CAVEM
- CC Golfe de St-Tropez
- MTPM + Ville d'Hyères
- et BRGM si besoin pour les études réalisées